

Séance du 19 décembre 2019

Le 19 décembre 2019, à 19 heures.

Les membres du Conseil du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, dont le nombre en exercice est de 99, se sont réunis Salle des Assemblées – Annexe de l'Hôtel de Ville et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, rue Frédéric Auguste Bartholdi, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président pour l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

APPEL NOMINAL**Etaient présents :**

M. Bernard MAUFFREY, M. Pierre REY, Mme Florence BESANCENOT, M. Mustapha LOUNES, M. Louis HEILMANN, M. Jean ROSSELOT, M. Yves GAUME, M. Tony KNEIP, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Raphaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRE, M. Jacques SERZIAN, M. Marc ETTWILLER, M. Jacques BONIN, Mme Frieda BACHARETTI, Mme Claude JOLY, M. Miltiade CONSTANTAKOTOS.

Andelnans - Angeot : M. Michel NARDIN - **Argiésans :** M. Roger LAUQUIN - **Autrechêne - Banvillers - Bavilliers :** M. Eric KOEBERLE - **Belfort :** M. Sébastien VIVOT – M. Jean-Marie HERZOG - Mme Monique MONNOT – M. Jean-Pierre MARCHAND – M. Gérard PIQUEPAILLE - Mme Parvin CERF – M. Yves VOLA – M. Ian BOUCARD - M. Brice MICHEL – Mme Pascale CHAGUE - M. Guy CORVEC – Mme Christiane EINHORN - M. Olivier DEROY – M. Patrick FORESTIER – M. Leouahdi Selim GUEMAZI - Mme Francine GALLIEN – M. Bastien FAUDOT - M. Marc ARCHAMBAULT - **Bermont - Bessoncourt :** - **Bethonvilliers :** M. Christian WALGER - **Botans :** Mme Marie-Laure FRIEZ - **Bourogne - Buc :** * - **Charmois - Châtenois-les-Forges :** M. André BRUNETTA – **Chèvremont :** M. Jean-Paul MOUTARLIER - **Crauvanche :** Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT – **Cunelières :** M. Henri OSTERMANN - **Danjoutin :** Mme Christine BRAND - **Denney :** M. Jean-Paul MORGEN - **Dorans :** M. Daniel SCHNOEBELEN - **Eguenigue :** M. Michel MERLET - **Eloie :** M. Michel ORIEZ - **Essert :** Mme Marie-Claude CHITRY-CLERC - **Evette-Salbert :** M. Bernard GUILLEMET - **Fontaine :** M. Pierre FIETIER - **Fontenelle :** M. Jean-Claude MOUGIN - **Fossemaigne :** M. Serge PICARD - **Frais – Lacollonge :** M. Michel BLANC - **Lagrange - Larivière :** M. Marc BLONDE - **Menoncourt :** M. Jean-Marie ROUSSEL – **Meroux :** M. Stéphane GUYOD - **Méziré - Montreux-Château :** * - **Morvillars - Moval - Novillard :** M. Claude GAUTHERAT - **Offemont :** - **Pérouse :** M. Christian HOUILLE - **Petit-Croix - Phaffans - Reppe :** M. Olivier CHRETIEN - **Roppe - Sermamagny :** M. Philippe CHALLANT - **Sévenans :** * - **Trévenans :** M. Pierre BARLOGIS - **Urcey :** M. Michel GAUMEZ - **Valdoie :** - **Vauthiermont :** M. Philippe GIRARDIN - **Vétrigne :** * - **Vézelois :** M. Jean-Pierre CUENIN.

Etaient absents :

M. Alain PICARD, Vice-Président
M. Didier PORNET, Vice-Président
Mme Françoise RAVEY, Vice-Présidente
Mme Bernadette PRESTOZ, Conseillère Communautaire Déléguée
M. Jean-Claude MARTIN, Conseiller Communautaire Délégué
Mme Corinne COUDEREAU, Conseillère Communautaire Déléguée
M. Thierry PATTE, Titulaire de la commune de Banvillers
Mme Chantal BUEB, Titulaire de la commune de Bavilliers
Mme Carole VIDONI, Titulaire de la commune de Bavilliers
Mme Marie-Hélène IVOL, Titulaire de la commune de Belfort
Mme Marie ROCHETTE de LEMPDES, Titulaire de la commune de Belfort
Mme Marion VALLET, Titulaire de la commune de Belfort
Mme Marie STABILE, Titulaire de la commune de Belfort
M. Pierre-Jérôme COLLARD, Titulaire de la commune de Belfort
M. François BORON, Titulaire de la commune de Belfort
Mme Dominique CHIPEAUX, Titulaire de la commune de Belfort
Mme Samia JABER, Titulaire de la commune de Belfort
M. René SCHMITT, Titulaire de la commune de Belfort
M. Alain DREYFUS-SCHMIDT, Titulaire de la commune de Belfort
Mme Jacqueline GUIOT, Titulaire de la commune de Belfort
M. Guy MOUILLESEAUX, Titulaire de la commune de Bessoncourt
M. Jean-Claude HAUTEROCHÉ, Titulaire de la commune de Charmois
M. Florian BOUQUET, Titulaire de la commune de Châtenois-les-Forges
M. Daniel FEURTEY, Titulaire de la commune de Danjoutin
Mme Bénédicte MINOT, Titulaire de la commune de Lagrange
M. Laurent CONRAD, Titulaire de la commune de Montreux-Château
Mme Marie-Line CABROL, Titulaire de la commune d'Offemont
M. Alain FIORI, Titulaire de la commune de Petit-Croix
M. Michel ZUMKELLER, Titulaire de la commune de Valdoie
Mme Jacqueline BERGAMI, Titulaire de la commune de Valdoie
M. Bernard DRAVIGNEY, Titulaire de la commune de Vétrigne

Pouvoir à :

Mme Delphine MENTRE, Vice-Présidente
Mme Maryline MORALLET, Suppléante de la commune de Sévenans *
M. Tony KNEIP, Vice-Président
Mme Edith PETEY, Suppléante de la commune de Buc *
Mme Florence BESANCENOT, Vice-Présidente

M. Eric KOEBERLE, Titulaire de la commune de Bavilliers

Mme Parvin CERF, Titulaire de la commune de Belfort
M. Yves VOLA, Titulaire de la commune de Belfort
M. Sébastien VIVOT, Titulaire de la commune de Belfort
Mme Christiane EINHORN, Titulaire de la commune de Belfort
M. Damien MESLOT, Président
M. Jean-Marie HERZOG, Titulaire de la commune de Belfort

M. Bastien FAUDOT, Titulaire de la commune de Belfort

M. Christian WALGER, Titulaire de la commune de Bethonvilliers

M. Bernard MAUFFREY, Vice-Président

Mme Martine GARNIAUX, Suppléante de la commune de Montreux-Château *
M. Jacques SERZIAN, Vice-Président

M. Yves GAUME, Vice-Président
Mme Loubna CHEKOUAT, Vice-Présidente
M. Alain SALOMON, Suppléant de la commune de Vétrigne *

Secrétaire de Séance : M. Christian WALGER**Ordre de passage des rapports :** 1 à 35

La séance est ouverte à 19 h 00 et levée à 20 h 45.

M. Gérard PIQUEPAILLE, Titulaire de la commune de Belfort, entre en séance lors de l'examen du rapport n° 6 (délibération n° 19-174).
Mme Delphine MENTRE, Vice-Présidente, qui avait le pouvoir de M. Alain PICARD, Vice-Président, entre en séance lors de l'examen du rapport n° 7 (délibération n° 19-175).
M. André BRUNETTA, Titulaire de la commune de Châtenois-les-Forges, entre en séance lors de l'examen du rapport n° 9 (délibération n° 19-177).

Direction des Finances

Références BM/JS/RB/CN/JMG/CM
Mots-clés Budget
Code matière 7.1

Objet : Approbation de la Décision Modificative n° 4 du Budget Principal et des Décisions Modificatives n° 2 des Budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement

Les Décisions Modificatives présentées ci-dessous prennent en compte plusieurs ajustements budgétaires tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement. Il s'agit principalement, sur le Budget Principal, de transcrire les opérations de dissolution du SMAGA transmise à la fin du mois de novembre par le liquidateur nommé par les services préfectoraux.

Le présent rapport résume les informations financières présentées dans les documents budgétaires qui vous ont été transmis.

I. Budget Principal – Décision Modificative n° 4

1. Section de fonctionnement

➤ Recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont en augmentation de 1,8 M€. Leur évolution se décompose de la manière suivante :

- Les recettes fiscales sont ajustées, suite à la réception des notifications, à la baisse pour 172 K€. Cette évolution s'explique principalement par une évolution défavorable des bases physiques, qui sont en diminution de 2,66 %.
- Lors du Conseil communautaire du 20 juin 2019, le mode de répartition antérieur du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) entre le Grand Belfort et ses membres a été conservé pour l'exercice 2019. L'attribution en recettes notifiée par les services préfectoraux est supérieure de 104 K€ aux prévisions figurant au Budget Primitif.
- Lors de son assemblée générale ordinaire du 28 juin 2019, la SEM TANDEM a procédé à l'affectation de son résultat 2018. Grand Belfort a perçu des dividendes d'un montant supérieur de 121 353 € aux prévisions figurant au Budget Primitif.
- D'autres ajustements de recettes sont à prendre en compte pour 73 K€. Ils correspondent principalement à des notifications de subventions de l'ADEME et de l'Agence de l'Eau.

- Une somme de 1,8 M€ est inscrite en recette exceptionnelle. Elle correspond au reversement des sommes attribuées par le liquidateur aux communes de GBCA membres du SMAGA. Cette somme vient en atténuation des dépenses déjà effectuées ou engagées par GBCA dans ce dossier (achat des terrains pour 700 K€, solde net de participation à la concession pour 897 K€, rachat de divers équipements et matériels, investissements complémentaires sur la zone...).

➤ Dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement progressent de 760 K€. Cette évolution correspond principalement à la régularisation du montant des charges à caractère général qui ont permis de provisionner le versement pour le solde net de la participation à la concession sur la zone de l'Aéroparc (900 K€) à la DM de novembre.

De ce montant est déduit, l'ajustement de la contribution au FPIC notifiée par les services préfectoraux, qui est inférieure de 139 K€ aux prévisions figurant au Budget Primitif

➤ Les subventions de fonctionnement

- Il est proposé de verser 2 000 € de subventions au Centre des Jeunes Dirigeants d'Entreprise de Bourgogne Franche Comté dans le cadre de l'organisation d'un forum de formation. Ce montant sera prélevé sur l'enveloppe à affecter « Tourisme ».
- Il est proposé de verser la somme de 1 000€ à l'Association Vivre Ensemble pour soutenir son activité.
- Le Budget annexe ZA des Errues connaît depuis plusieurs années une faible activité engendrant un déficit en section de fonctionnement. Il convient de verser au Budget annexe la somme de 135 000 €. Les crédits nécessaires ont été inscrits lors du Budget Supplémentaire 2019.

2. Section d'investissement

➤ Recettes réelles d'investissement

Des recettes d'investissement nouvelles sont inscrites pour un montant de 1,3 M€. Elles se décomposent de la manière suivante :

- Les sommes inscrites au titre du Fonds de Compensation de la T.V.A augmentent de 989 K€ Cette évolution s'explique par l'avancement des travaux de construction de la nouvelle piscine qui augmentent le montant des dépenses d'investissement éligibles. A cela s'ajoute une régularisation concernant les exercices 2015 à 2017.
- Trois projets sont éligibles à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L). Ils ont fait l'objet d'une notification de la part des services de l'Etat au titre de l'exercice 2019 pour 195 K€.
- Une subvention de l'Agence du Sport pour des travaux effectués sur la piste du Stade Serzian pour 194 K€.

➤ Dépenses réelles d'investissement

Des dépenses réelles d'investissement nouvelles sont inscrites pour un montant global de 328 K€. Elles correspondent aux projets suivants :

- Il convient d'inscrire une subvention de 300 K€ au Syndicat Mixte des Transports en Commun pour les travaux de mise aux normes des quais dans le cadre Schéma Directeur d'Accessibilité Agenda Programme. Ce programme a été approuvé lors de la séance du Conseil Communautaire du 22 février 2018.
- Dans le cadre de la convention signée entre la Ville de Belfort et Grand Belfort relative à la restructuration du bâtiment administratif du C.T.M et à la création de bureaux pour le service Déchets Ménagers, il convient d'inscrire 100 K€ correspondant à la partie « études » du projet. Cette somme est compensée par une moindre réalisation sur le programme de création de conteneurs enterrés.

- Divers achats de matériels et de biens dans le cadre de la liquidation du SMAGA : des certificats électronique (2 K€ au chapitre 20), du matériel de bureau (11K€ chapitre 21) et un véhicule (14 K€ chapitre 21).

3. Opérations d'ordre

Dans le cadre du travail entrepris pour ajuster les écritures des opérations de concessions passées avec la SODEB, Madame la Trésorière du Grand Belfort nous a informé qu'il convient de procéder à des modifications d'imputations pour trois opérations, afin de prendre en compte les avenants aux contrats validés lors des précédents Conseils communautaires.

Il s'agit d'opération d'ordre d'un montant total de 5 007 143,05 € réparti comme suit :

- Techn'hom I : 1 990 000 €
- ZAC des Tourelles : 2 567 143,05 €
- ZAC Pluton : 450 000 €

A cela s'ajoute le constat de la cession à l'euro symbolique des terrains de la future clinique pour 936 K€ et celui de l'acquisition de terrains à la ZAC de la Verte Comtoise.

Ces régularisations sont équilibrées tant en dépenses qu'en recettes d'investissement (opérations neutres sur l'équilibre budgétaire)

4. Equilibre des sections

Recettes réajustées ou nouvelles	
Ajustement Fiscalité - suite notifications définitives	-171 993,00 €
Dividendes participation capital TANDEM	121 353,00 €
Ajustement dotations et subventions	73 160,00 €
Reversement part SMAGA par communes	1 834 800,00 €
Total des recettes de fonctionnement	1 857 320,00 €

Dépenses réajustées ou nouvelles	
Charges à caractère général	900 000,00 €
FPIC - prélèvement	-139 081,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	760 919,00 €

Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	1 096 401,00 €
--	-----------------------

Recettes réajustées ou nouvelles	
FCTVA	989 000,00 €
Subventions d'investissement	390 139,00 €
Régularisations opérations d'ordre	5 943 483,05 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	1 096 401,00 €
Total des recettes d'investissement	8 419 023,05 €

Dépenses réajustées ou nouvelles	
Dissolution du SMAGA	28 317,00 €
Programme d'accessibilité quai SMTC	300 015,00 €
Nouveau bâtiment pour service OM	100 000,00 €
Conteneurs enterrés	-100 000,00 €
Régularisations opérations d'ordre	5 943 483,05 €
Total des dépenses d'investissement	6 271 815,05 €

Besoin de financement (emprunt)	-2 147 208,00 €
--	------------------------

Les ajustements présentés permettent de diminuer le recours à l'emprunt prévu initialement de 2 147 208 €.

Objet : Approbation de la Décision Modificative n°4 du Budget Principal et des Décisions Modificatives n°2 des Budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement

II. Budget Annexe de l'Eau – Décision Modificative n° 2

1. Section de fonctionnement

➤ Recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont proposées en progression de 19 K€. Elle correspond à :

- Une proposition d'indemnisation validée lors du Conseil communautaire du 23 septembre 2019 pour 26 K€.
- Une diminution de la subvention versée par l'Agence de l'Eau dans le cadre du programme d'actions agricoles sur les captages de Morvillars et Sermamagny (- 7 K€).

➤ Dépenses réelles de fonctionnement

A l'instar des recettes réelles de fonctionnement, les dépenses réelles progressent de 19 K€.

- Il vous est proposé de créer une provision pour risque de créances douteuses d'un montant de 100 000 € (chapitre 68, voir plus bas).
- Il vous est proposé d'augmenter de 50 K€ les créances admises en non-valeur
- Afin d'équilibrer la section, il vous est proposé de réduire de 130 965,58 € les titres annulés sur exercices antérieurs.

➤ Provisions

Afin de présenter une image sincère et fidèle du patrimoine, une provision doit être constatée afin d'estimer le montant des créances douteuses dont le recouvrement est incertain (article L.2321-2 et R.2321-2 du CGCT). Il s'agit entre autre de tenir compte des procédures de redressement judiciaire ou de surendettement.

La constatation de ces opérations est indispensable dans la perspective de l'obtention à terme de la certification des comptes du Budget annexe de l'Eau.

Une provision est constatée obligatoirement par une délibération de l'autorité délibérante. Son montant est établi en fonction du risque estimé à partir des informations communiquées par le comptable.

Son montant est revu et ajusté annuellement en fonction de l'évolution de la situation.

Au titre de l'année 2019, le montant de la provision pour créances douteuses a été évalué à travers une approche statistique des restes à recouvrer associée à une évaluation des risques d'insolvabilité.

Il est proposé d'augmenter le montant de la provision pour risque de créances impayées du Budget annexe de l'Eau de 100 000 €.

2. Section d'investissement

➤ Recettes réelles d'investissement

Aucune modification

➤ Dépenses réelles d'investissement

Il vous est proposé d'augmenter de 3 000 € le chapitre des emprunts afin de régler la dernière échéance de remboursement du capital emprunter de l'année.

3. Opérations d'ordre

Intégration de frais d'études en compte de travaux pour un montant de 61 165 € (opération équilibrée en dépenses et en recettes).

4. Equilibre des sections

Recettes réajustées ou nouvelles	19 034,42 €
Total des recettes de fonctionnement	19 034,42 €
Dépenses réajustées ou nouvelles :	
Créances admises en non valeur	50 000,00 €
Titres annulés sur exercices antérieurs	-133 965,58 €
Provisions pour créances impayées	100 000,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	16 034,42 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	3 000,00 €
Recettes réajustées ou nouvelles	0,00 €
opérations d'ordre	61 165,00 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	3 000,00 €
Total des recettes d'investissement	64 165,00 €
Dépenses réajustées ou nouvelles	3 000,00 €
opérations d'ordre	61 165,00 €
Total des dépenses d'investissement	64 165,00 €
Besoin de financement (emprunt)	0,00 €

Les ajustements présentés n'ont pas d'impact sur le recours à l'emprunt prévu initialement.

III. Budget Annexe de l'Assainissement – Décision Modificative n° 2

1. Section de fonctionnement

➤ Recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont en progression de 62 K€. Il s'agit de subventions attendues de l'Agence de l'Eau qui concernent :

- La mise en place d'animations par des ingénieurs pour lutter contre les pollutions toxiques 59 K€ attendus pour les exercices 2017 et 2018.
- La mise en place d'animations pour la réhabilitation des SPANC pour 3 K€.

➤ Dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement nouvelles sont d'un montant de 62 K€. Il s'agit de :

- 71 K€ afin de payer des factures de fluides pour les stations.

- Il vous est proposé d'augmenter de 8 100 € les créances admises en non-valeur.
- Afin d'équilibrer la section la somme de 16 731 € sera prélevée sur les titres annulés sur exercices antérieurs.

2. Section d'investissement

➤ Recettes réelles d'investissement

- Les recettes générées par le Fonds de Compensation de la T.V.A augmentent de 530 K€. Cette évolution s'explique par l'importance des travaux entrepris sur diverses stations d'épuration dont celle de Belfort qui augmentent le montant des dépenses d'investissement éligibles. A cela s'ajoute une régularisation concernant les exercices 2015 à 2017.
- L'augmentation de 19 K€ des annuités versées par les propriétaires qui ont bénéficiés de travaux dans le cadre de la réhabilitation du SPANC.
- Afin d'équilibrer la section il est proposé de diminuer de 549 K€ les subventions d'investissement attendues car la Direction de l'Eau nous a informés qu'au vue de l'avancement de certains travaux, voire de leur report, certaines subventions attendues ne seront pas versées sur 2019.

➤ Dépenses réelles d'investissement

Aucune modification.

3. Equilibre des sections

Recettes réajustées ou nouvelles	62 369,00 €
Total des recettes de fonctionnement	62 369,00 €
Dépenses réajustées ou nouvelles :	
Factures de fluides pour les stations	71 000,00 €
Créances admises en non valeur	8 100,00 €
Titres annulés sur exercices antérieurs	-16 731,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	62 369,00 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	0,00 €
Recettes réajustées ou nouvelles	
FCTVA	530 000,00 €
Ajustement - subvention d'investissement	-549 095,86 €
Autres immobilisations financières	19 095,86 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	0,00 €
Total des recettes d'investissement	0,00 €
Dépenses réajustées ou nouvelles	0,00 €
Total des dépenses d'investissement	0,00 €
Besoin de financement (emprunt)	0,00 €

Les ajustements présentés n'ont pas d'impact sur le recours à l'emprunt prévu initialement.

IV. Etat des provisions

Suite à la création d'une nouvelle provision pour risque de créances douteuses, l'état des provisions est le suivant :

- Budget principal – service Déchets Ménagers :
 - Dossier Féret : 90 000 € (maintien)
 - Contentieux liés à la TEOM et à la Redevance Spéciale : 175 000 € (maintien)
- Budget annexe de l'Eau :
 - Risque pour créances douteuses : 99 000 € (maintien) + 100 000€ (nouvelle) = 199 000 €
- Budget annexe de l'Assainissement :
 - Risque de créances impayées : 99 000€ (maintien)
 - Contentieux pollution de la Savoureuse : 100 000€ (maintien)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Par 80 voix pour, 4 contre (M. Marc ARCHAMBAULT, M. Bastien FAUDOT –mandataire de M. René SCHMITT-, M. Leouahdi Selim GUEMAZI) et 1 abstention (Mme Francine GALLIEN),

(Mme Christine BRAND ne prend pas part au vote),

DECIDE

d'adopter la Décision Modificative n° 4 du Budget Principal du Grand Belfort,

d'adopter les Décisions Modificatives n° 2 des Budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement du Grand Belfort,

d'approuver le versement des subventions en procédant à un vote distinct pour les associations qui comptent un membre du conseil soit au sein de leur bureau, soit en qualité de salarié,

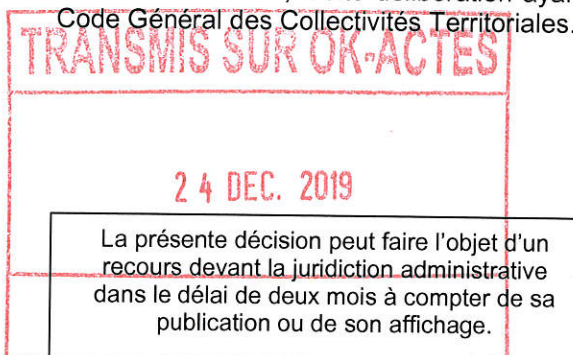
d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer avec les associations concernées les conventions adéquates,

d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 135 000 € (cent trente cinq mille euros) du Budget Principal au Budget annexe ZA Les Errues,

d'augmenter la provision pour créances douteuses d'un montant de 100 000 € (cent mille euros) sur le Budget annexe de l'Eau, la faisant passer à 199 000 € (cent quatre vingt dix neuf mille euros),

de maintenir les provisions constituées sur le Budget Principal et sur le Budget annexe Assainissement au niveau précédemment constitué.

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 19 décembre 2019, ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté d'Agglomération
et par délégation
Le Directeur Général des Services,

Jérôme SAINTIGNY

Date officielle
24 DEC. 2019

Objet : Approbation de la Décision Modificative n°4 du Budget Principal et des Décisions Modificatives n°2 des Budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement